

Organisation des secours en cas de calamités.

collectes de fonds et le service d'information. Les secours et les services rendus aux familles sont décrits plus en détail dans un autre rapport, mais le plan d'organisation que nous venons de poser a donné pendant des années d'expérience des preuves de son efficacité pour l'organisation des secours en cas de calamité.

Présentation du rapport de M. Bondy.

M. Bondy résume tout d'abord son rapport, dont le texte, distribué aux experts, est publié ci-dessus. Il illustre ensuite l'activité de secours de la Croix-Rouge américaine par des exemples tirés de l'année 1936¹. Enfin, se référant au mémoire sur les secours en cas de calamité, il rappelle les principes qui doivent diriger l'action des médecins et des infirmières.

- 1) Le devoir de s'occuper des malades et des blessés incombe en premier lieu aux médecins des localités sinistrées (qui, en général, donnent leurs soins gratuitement) ; la Croix-Rouge ne leur enlève pas cette responsabilité.
- 2) La Croix-Rouge s'efforce de rétablir aussi rapidement que possible entre médecins et malades la relation qui existait entre eux avant la calamité ; elle fait de même pour les rapports entre infirmières et malades.
- 3) La Croix-Rouge trouve la plupart du temps les médecins disposés à traiter gratuitement les gens qui ne peuvent les payer.
- 4) La Croix-Rouge s'entend avec les hôpitaux locaux pour leur confier des malades ; la Société paie les soins qu'ils y reçoivent s'ils ne peuvent pas le faire eux-mêmes.
- 5) Des infirmières pour le service des calamités ont été enrôlées comme infirmières de la Croix-Rouge et leurs services ont été procurés par les comités locaux de Croix-Rouge.
- 6) La surveillance de la santé publique incombe au département d'hygiène publique (contrôle des épidémies, etc.) ; quand la Croix-Rouge peut agir comme son auxiliaire, elle offre son aide au département en fournissant des vaccins, en établissant des hôpitaux, en envoyant des officiers de la Santé publique, etc.

¹ Cf. *Revue internationale*, février 1937, pp. 161-174.